



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement
SPPI MULTI-OBLIG
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels
Exercice clos le 30 juin 2023**

KPMG S.A.
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Limited, une entité de droit anglais.
(« private company limited by guarantee »).

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles et du Centre.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris La Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Fonds Commun de Placement SPPI MULTI-OBLIG

11 bis, rue Scribe - 75009 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2023

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SPPI MULTI-OBLIG constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Isabelle Bousquie
KPMG le 27/09/2023 20:15:18

Isabelle Bousquie
Associé



RAPPORT ANNUEL

Fonds commun de placement

SPPI MULTI-OBLIG

Exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023

- Commentaire de gestion
- Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Forme juridique : FCP

L'objectif de gestion

Cet OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indicateur composite de référence : 75%FTSE MTS Eurozone Govt Bond 3-5Y et 25% Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index, sur la durée de placement recommandée. La composition de l'OPCVM peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'OPC est géré activement.

L'indicateur de référence est retenu en cours de clôture et exprimé en euro, coupons réinvestis.

Il est classé : « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ».

Stratégie d'investissement

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, le fonds adopte une gestion active en investissant principalement en obligations et titres de créances libellés en euros de toute nature (Taux fixe, taux variables, convertibles..) sans contrainte de durée ou de notation. Cette gestion flexible du portefeuille a pour vocation d'être évolutive et dynamique dans le temps.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux notations des agences de notation mais privilégie sa propre analyse crédit pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs à l'achat ou décider de la dégradation éventuelle de la note en cours de vie et prendre ses décisions de céder les titres ou les conserver dans l'intérêt des porteurs.

La construction du portefeuille est réalisée sur l'ensemble de la courbe des taux dans les limites de la fourchette de sensibilité et consiste à déterminer

comment, et dans quelle proportion, sa structure sera ou non différente de celle de son indice de référence en fonction des conclusions des différentes analyses de marché et de risque menées par l'équipe de gestion.

Le processus de gestion repose :

- sur une analyse macro-économique, visant à anticiper les tendances d'évolution des marchés à partir de l'analyse du contexte économique et géopolitique global ;
- puis sur une analyse micro-économique des émetteurs et une analyse des différents éléments techniques du marché, visant à surveiller les multiples sources de valeur ajoutée des marchés de taux afin de les intégrer dans la prise de décision.

Les décisions de gestion portent notamment sur :

- Le degré d'exposition au risque de taux,
- Le positionnement sur la courbe,
- L'allocation géographique,
- Le degré d'exposition au risque de crédit résultant d'une allocation sectorielle et de la sélection des émetteurs,
- La sélection des supports d'investissement utilisés.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

· Jusqu'à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, y compris des obligations convertibles, libellés en euro, d'émetteurs de toutes zones géographiques, y compris pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou non notés, dont :

- de 0% à 100% en instruments de taux spéculatifs;
- de 0% à 50% en obligations convertibles libellées en euro ;
- de 0% à 20% en instruments de taux de pays émergents.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et 5.

· De 0% à 10% sur les marchés d'actions, de pays de la zone euro, de toutes tailles de capitalisation, de tous les secteurs.

· De 0% à 10% au risque de change sur des devises hors euro.

Il peut être investi :

- en actions, jusqu'à 10% maximum de l'actif net ;

- en titres de créance et instruments du marché monétaire, de 80% jusqu'à 100% de l'actif net ;
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM et FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle et répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur des :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action et de taux, et de couverture uniquement du risque de change ;
- titres intégrant des dérivés dans un but de couverture et/ou d'exposition au risque d'action et au risque de taux.

Ces instruments n'entraînent pas une surexposition du portefeuille.

COMMENTAIRE DE GESTION

Environnement économique et financier

L'année 2022 a principalement été marquée par l'invasion russe en Ukraine, et, outre ses considérations humaines, par ses conséquences économiques et financières. Les coûts de l'énergie ont littéralement explosé faisant apparaître à quel point les pays de l'Union Européenne étaient dépendants du pétrole et du gaz en provenance de Russie. Ce phénomène s'est rajouté à la reprise de l'inflation déjà en cours depuis plusieurs mois sous l'impulsion de la reprise post-covid et des problèmes d'approvisionnement existants dans de nombreux secteurs (automobile, semi-conducteurs...). Il s'en est suivi une très forte hausse de l'inflation qui a dépassé le niveau des 10% en Europe.

Les banques centrales ont poursuivi leur politique de normalisation des politiques monétaires et ont procédé à plusieurs hausses successives des taux directeurs. Aux États-Unis, dès le mois de mars, la Réserve Fédérale a relevé les taux qui sont passés de 0,25% à 4,50% (+425bps). La BCE a été plus attentiste et a attendu le mois de juillet pour commencer à remonter ses taux directeurs qui sont passés de 0% à 2,50% (+250bps). Au mois de décembre, le Japon a également modifié sa politique monétaire en élargissant sa fourchette de fluctuation des taux longs.

La croissance économique a été revue à la baisse tout au long de l'année (perte de pouvoir d'achat, baisse de la consommation et de l'investissement). Le FMI ne prévoyait plus qu'une croissance de +3,2% pour 2022 contre +4,4% en début d'année. La Chine et sa politique zéro-covid (qui a entraîné de nombreuses périodes de confinement) a également contribué à la baisse des perspectives de croissance mondiale. Au mois de décembre, sous la pression de la rue, elle a cependant annoncé un abandon de cette politique laissant l'espoir d'une réouverture de son économie.

Dans ce contexte de croissance plus faible et de forte hausse de l'inflation, nous avons assisté à une forte remontée des taux longs, à un retour de la volatilité et à une baisse généralisée des marchés actions.

Evolution des taux d'intérêt

Taux	30/06/2022	30/06/2023	Evolution
Europe			
Taux courts (€STR)	-0,59%	3,40%	+3,99pts
Taux longs (OAT)	1,92%	2,93%	+1,01pt
Etats-Unis			
Taux courts	1,75%	5,00%	+3,25pts
Taux longs	3,01%	3,83%	+0,82pt

En 2022, nous avons assisté à un véritable crack du marché obligataire. Le taux 10 ans américain est passé de 1,51% à 3,88% en 1 an après avoir touché un plus haut de 4,24% en octobre. Négatif (-0,19%) en fin d'année 2021, le taux 10 ans allemand a terminé l'année à +2,57%, soit une hausse de 276bps accompagné d'un fort mouvement d'aplatissement de la courbe des taux. Le marché du crédit a été fortement pénalisé avec un élargissement des spreads sur l'ensemble des catégories de rating. L'indice Crossover 5 ans (catégorie high yield) s'est élargi de 232bps, passant de 242bps à 474bps après un plus haut à 672bps au mois de septembre. Le coût de financement est ainsi devenu prohibitif pour un grand nombre de sociétés notées dans la catégorie haut rendement réduisant le nombre de nouvelles émissions. Le cumul de ces deux mouvements a pénalisé l'indice obligataire européen (Bloomberg Euro Aggregate) qui a connu une chute historique de -17,18% sur l'année 2022.

Au premier semestre 2023, la bataille contre l'inflation, menée de front par l'ensemble des banques centrales, a continué d'être le fil conducteur des marchés obligataires. Le premier semestre 2023 a été marqué par une forte volatilité des taux, sur l'ensemble des maturités : les taux courts ont subi une tendance haussière marquée, le 2 ans allemand passant de 2,64% fin 2022 à 3,24% à fin juin 2023 (+60bps), alors que les taux longs ont terminé proche de l'équilibre, autour de 2,40% sur le 10 ans allemand.

Seule période de réelles tensions sur les marchés, la crise bancaire américaine qui s'est enclenchée après la faillite de SVB et qui s'est propagée en Europe avec les tumultes de Crédit Suisse et le rachat par UBS qui s'en est suivi. Les taux ont fortement baissé (-0,75% sur le 2 ans allemand), avant une remontée graduelle dans les semaines qui ont suivies.

L'indice crédit CrossOver s'est détendu sur la période, atteignant 400bps en fin de semestre (474bps fin 2022), et a été représentatif de la bonne performance du crédit High Yield (+4,60%).

Bien que l'inflation surprenne encore et toujours à la hausse et que l'activité économique et notamment le marché de l'emploi résistent au fort durcissement des politiques monétaires, les banquiers centraux continuent de remonter leurs taux directeurs et de prévoir des taux terminaux toujours plus élevés. Les anticipations de marché indiquent une fin de la hausse des taux pour le troisième trimestre, avec des baisses de taux au premier semestre 2024.

Marché des changes

Change	30/06/2022	30/06/2023	Evolution
EUR/USD	1,05	1,09	+3,81%
Pétrole (Brent/USD)	114,81	74,90	-34,76%
Once d'or (USD)	1 807,27	1 919,35	+6,20%

En 2022, L'euro a fortement baissé en début de période passant de 1,14 à 0,95 avant de se reprendre en fin de période suite notamment au changement de politique monétaire de la BCE. Il termine l'année à 1,07 EUR/USD en baisse de 6,14%. Suite à l'invasion de l'Ukraine, le baril de pétrole a connu une envolée à 120 dollars avant de reculer à 85,90 dollars toutefois supérieur au niveau pré-guerre, dans l'anticipation de la croissance économique mondiale.

Au premier semestre 2023, l Dollar a continué de perdre du terrain contre Euro, alors que la devise japonaise s'est fortement dépréciée face aux autres monnaies mondiales, souffrant des positions de carry trade et de taux toujours administrés à des niveaux proche de 0. La normalisation de la demande mondiale et l'atténuation des problématiques d'approvisionnement liées à la guerre en Ukraine ont vu le prix du baril de pétrole revenir sous la barre des 75 USD, alors que l'Or à continuer de côtoyer les plus hauts proche des 2000USD/once.

Marchés actions

Actions	30/06/2022	30/06/2023	Evolution
France (CAC 40)	5 923	7 400	+24,94%
Etats-Unis (S&P500)	3 785	4 450	+17,57%
Japon (Nikkei)	26 393	33 189	+25,75%

En 2022, l'indice mondial des actions (MSCI world en USD) a reculé de 17,71% sur l'année. Le marché américain a été particulièrement touché sur sa composante technologique avec une baisse de 32,51% de l'indice Nasdaq.

Les actions européennes ont également connu une forte baisse (-11,45% pour l'indice Eurostoxx dividendes réinvestis) avec de très fortes disparités en fonction des secteurs. Le secteur de l'énergie (+24,43%) et les matériaux de base (+4,27%) ont profité de la hausse des matières premières. Le secteur bancaire, porté par la hausse des taux a limité la baisse à -2,19%. A l'inverse, les biens de consommation non cycliques (-32,59%), les valeurs technologiques (-28,43%), la construction (-21,09%) et l'automobile (-20,08%) ont particulièrement souffert de l'environnement. Les résultats des sociétés ont globalement bien résisté, ce qui a conduit à une baisse sensible de la valorisation du marché européen (PER moyen de 12x contre 15x en début d'année).

Au premier semestre 2023, les marchés actions ont remarquablement bien tenu dans cette période de durcissement des conditions financières, avec une progression de 14,80% pour l'Eurostoxx et 17,41% pour le CAC40, dividendes réinvestis.

Aux Etats-Unis, la performance a été très forte sur le Nasdaq (+31,73%), porté par le secteur technologique. Le S&P500 progresse dans les mêmes proportions que le marché européen, affichant une hausse de 15,91%.

En Chine, les difficultés du secteur immobilier ont continué de peser sur l'activité économique. Le marché action chinois affiche une faible progression de +4,80%, marquant le pas face aux bourses mondiales.

A contrario, les actions japonaises ont fortement progressé (Nikkei +28,65%), notamment du fait de la dévaluation du Yen sur la période.

En Europe, l'hétérogénéité des performances sectorielles a été particulièrement marquée. Le secteur des Voyage & Loisirs a le plus profité de rebond du tourisme (+33,4%), suivi par l'Automobile (+28,7%), le Retail (+28,7%) et la Tech (+28,6%). A l'inverse, la hausse des taux a logiquement pesé sur les valorisations du secteur Immobilier (-10,5%). Les secteurs des Matières-premières (8,6%) et du Pétrole & Gaz (-6,0%) ont quant à eux subi le retour à la normal des prix de l'énergie après une année 2022 marquée par le conflit en Ukraine.

Politique d'investissement et principaux mouvements

L'exercice de juillet 2022 à juin 2023 s'est inscrit dans un environnement de forte inflation et d'une remontée des taux directeurs des principales banques centrales mondiales aussi forte qu'inédite.

Dans ce contexte peu porteur pour les marchés obligataires, les principaux objectifs du fond ont été, d'une part, de positionner les investissements sur l'échelle de la sensibilité aux taux et, d'autre part, de capter un surplus de rendement sur l'analyse de crédit et la gestion du risque dans un environnement économique et monétaire complexe.

- i. La gestion de la sensibilité aux taux s'est voulue résolument dynamique et dépendante des données d'inflation et des réactions des banques centrales quant à la remontée des taux visant à juguler la hausse des prix. En début d'exercice, la sensibilité était proche de la borne basse (0,50) suite à la forte baisse des taux et du mouvement de risk off de juin 2022. Nous ne croyions pas à cette accalmie sur l'inflation et avons conservé nos positions vendeuses sur les futures taux allemands 2 ans. La sensibilité a ensuite été remontée périodiquement en milieu de quatrième trimestre (1,60), prenant ainsi partiellement les profits de la couverture. À compter de décembre, la sensibilité a de nouveau été abaissée (0,40) dans l'anticipation de mauvaises surprises sur la hausse des prix. Nous avons de nouveau pris nos bénéfices début mars lorsque le taux 2 ans allemand est passé au-dessus des niveaux de 3,20%. Sur le second trimestre 2023, la sensibilité a été maintenue entre 1,50 et 1,80 avec une tendance à la remontée, au fur et à mesure que la BCE s'approchait de la fin du durcissement monétaire. Sur l'ensemble de l'exercice, la gestion dynamique de la sensibilité et la couverture aux taux ont contribué à hauteur de 1,76% à la performance du fonds.
- ii. La stratégie du fonds se voulant multi-stratégies obligataires, les sources de performances ont été nombreuses, dans un marché globalement volatil bien que porteur sur le risque de crédit.
 - Le crédit High Yield a été le plus important contributeur à la performance (High Beta : +1,93% ; Low Beta : +0,52%). Nous nous sommes positionnés à la continuité de l'amélioration des résultats des sociétés post-crise ukrainienne dans un environnement de spreads de crédit offrant un couple risque/rendement attractif.
 - Dans une optique de recherche de rendement décoté et de diversification, les convertibles ont significativement contribué à la performance du fonds (Convertibles Taux : +1,00% ; Convertibles Mixtes : +0,39%). Après la forte hausse des marchés actions au cours du premier trimestre 2023, les Convertibles Mixtes ont été intégralement soldés afin de réduire au minimum le delta action et ainsi limiter tout risque de baisse des marchés actions sur le

comportement du fonds.

- Les obligations hybrides (+0,52% de contribution) et les assurances subordonnées (+0,39% de contribution) ont été une variable d'ajustement au risque sur des périodes précises, notamment en octobre 2022, lorsque les spreads de crédit se sont écartés et le marché proposant une décote forte sur ces instruments par nature perpétuels. La pondération a atteint 10% pour être ramenée autour de 5% sur la seconde partie d'exercice et réduire la volatilité sur ces titres qui peuvent être volatils en périodes de tensions sur les marchés.
- Les obligations Investment Grade et les bancaires seniors ont respectivement apporté +0,13% et +0,03% à la performance du fonds, ayant été peu pondéré au cours de l'exercice.
- Le placement d'une partie des liquidités en OPC sur le fonds SPPI Seren-Oblig a permis de faire fructifier la trésorerie et de contribuer pour +0,21% à la performance.

A noter, en septembre 2022, la participation à la restructuration de Pierre & Vacances, avec apport de new money et conversion des convertibles en actions. Nous avons participé à l'apport de new money afin d'améliorer notre retour à meilleure fortune sur ce dossier, qui, post-restructuration, présentait des atouts industriels et un prix de souscription que nous jugions attractif. Sur l'exercice, la contribution du dossier Pierre & Vacances a été de +0,77%.

Au cours de l'exercice clôturant le 30 juin 2023, SPPI Multi-Oblig affiche une performance de +5,88% contre -0,39%* pour son indice de référence. Les investissements crédit et le positionnement dynamique à la remontée des taux ont permis de surperformer significativement l'indice sur la période écoulée.

** Indice composite -0,39% :*

- 75% Euro MTS 3-5 ans : -3,67%

- 25% Markit iBoxx EUR Liquid High Yield : +9,42%

Techniques de gestion efficace de portefeuille

L'OPC n'a pas eu recours à ce type d'opération au cours de l'exercice clos.

Modification temporaire des limites de détention de cash

En raison du choc causé par l'éclatement de la guerre en Ukraine début 2022, la décision a été prise au sein de la société de gestion de modifier la limite de détention de cash de 10% à 20% afin de laisser la possibilité aux gérants de protéger les portefeuilles. Cette période de limite de cash à 20% était active en début d'exercice et a été refermée en date du 7 septembre 2022. Cette réserve de cash supplémentaire a été utilisée dans l'attente de meilleures opportunités d'investissements et a permis d'atténuer la volatilité du fonds.

Critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG)

En date du 1er janvier 2022, la politique de prise en compte des critères Environnementaux, Sociaux et de qualité de Gouvernance (ESG) a été revue et améliorée afin de mieux prendre en compte ces problématiques dans la gestion du fonds.

Cette nouvelle politique s'appuie sur :

- la prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la réglementation SFDR ;
- la prise en compte des critères extra-financiers dans le processus d'investissement ;
- la politique d'exclusion ;
- la politique d'amélioration de note ;
- l'alignement des investissements aux objectifs par la Taxonomie européenne.

Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la réglementation SFDR

Face à la matérialisation croissante du risque de durabilité observée ces dernières années, SPPI FINANCE a intégré l'analyse extra-financière dans son processus d'investissement. A compter du 1er janvier 2022, l'OPCVM est conforme à l'article 8 du règlement UE n°2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR »). Il promeut et considère des critères extra-financiers dans son processus d'investissement, sans toutefois définir un objectif contraignant d'investissement durable.

Dans le cadre de ce même règlement, SPPI FINANCE communiquera au plus tard le 30 décembre 2023 sur les principales incidences négatives (PAI) affectant les facteurs de durabilité.

Politique de prise en compte des critères extra-financiers dans le processus d'investissement

Notre politique d'intégration des critères ESG s'articule comme suit :

Politique d'exclusion

Notre politique d'exclusion constitue un premier filtre dans notre stratégie d'investissement en évitant les émetteurs en contradiction avec nos valeurs et celles de nos clients. Nous rappelons que SPPI FINANCE exclut de son univers d'investissement :

- Les entreprises productrices de tabac
- Les entreprises dont l'activité est majoritairement liée à la défense (plus de 50% du chiffre d'affaires)
- Les entreprises actives dans la pornographie
- Les entreprises actives dans les manipulations génétiques sur les embryons humains,
- Les entreprises liées à l'extraction de charbon
- Les entreprises productrices d'énergie pour lesquelles le charbon représente plus de 10% du mix énergétique.

Politique d'amélioration de note

Notre politique d'intégration des critères extra-financiers s'appuie sur une analyse extra-financière réalisée par le fournisseur de données extra-financières Sustainalytics. Cette agence adopte une approche par le risque pour évaluer « la qualité ESG » des entreprises. Nous cherchons à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier afin que la note globale du portefeuille soit la meilleure possible.

L'univers investissable est défini à partir de sous-univers. L'ensemble de nos sous-univers sont définis à partir des bases de données de notre fournisseur Sustainalytics, « Country Risk Ratings » pour les émetteurs souverains et « Ratings Plus » pour les émetteurs privés :

- Sous-univers Govies Eurozone : Il englobe l'ensemble des émetteurs souverains européen membres de l'Euro zone (19 pays au 31/06/2022) et est évalué à partir la base de donnée « Country Risk Ratings » de Sustainalytics.
- Sous-univers Corporates : Ce sous-univers correspond à l'ensemble des émetteurs de la Zone Euro de la base de données de Sustainalytics « Ratings Plus » (+ de 2 000 émetteurs) n'appartenant pas à l'un des pays suivants, considérés comme non pertinents : Chypre, Malte, Estonie, Lettonie, Lituanie, Slovaquie, Slovaquie.

L'univers de référence pour SPPI Multi-Oblig est : 25% Sous-univers Govies Eurozone + 75% Sous-univers Corporates.

Conformément à la position-recommandation de l'AMF DOC-2020-03 dans le cadre d'une communication non significativement engageante sur la prise en compte des critères extra-financiers, l'analyse extra-financière couvre au minimum :

- 90% des actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « développés », les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit investment grade, la dette souveraine émises par des pays développés
- 75% pour les actions émises par des grandes capitalisations dont le siège social est situé dans des pays « émergents », les actions émises par des petites et moyennes capitalisations, les titres de créances et instruments du marché monétaire bénéficiant d'une évaluation de crédit high yield et la dette souveraine émise par des pays « émergents ».

Par ailleurs, un suivi strict des controverses majeures des émetteurs en portefeuille est réalisé ainsi qu'une veille globale sur l'ensemble de l'univers investissable.

Pour plus de détails sur notre politique d'investissement responsable, vous pouvez consulter notre site internet : http://www.sppifinance.fr/critere_esg

Limites de l'approche extra-financière

SPPI FINANCE a conscience que l'hétérogénéité et la non exhaustivité des sources relatives aux informations permettant de suivre les critères ESG conduit seulement à une analyse partielle de la situation. Les critères ESG peuvent être incomplets ou inexacts du fait d'évaluation sans normes de marchés strictes et peuvent induire des biais d'analyse dans le processus d'investissement.

Alignement des investissements aux objectifs par la Taxonomie européenne Règlement (UE) 2020/852

SPPI FINANCE n'est pas en mesure actuellement de prendre un engagement sur un minimum d'activités alignées avec la Taxonomie. Conscient que la définition d'un objectif d'alignement participe à la réduction du risque de durabilité de l'OPCVM, SPPI FINANCE ne dispose toutefois pas, à ce jour, des données et ressources internes pour pouvoir déterminer ces données (part des activités des émetteurs sur lesquels l'OPCVM est investi alignée avec la taxonomie). En effet, la société est en attente de la publication de ces informations de la part des émetteurs dans le cadre de la réglementation dite « NFRD » qui aura lieu en 2022 sur l'activité 2021. Une fois la publication de ces informations réalisée, SPPI FINANCE se réservera le droit de faire évoluer ses objectifs en termes d'alignement aux objectifs environnementaux définis par la Taxonomie et d'intégrer ces objectifs dans le processus d'investissement.

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La Taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit: SPPI Multi-Oblig

Identifiant d'entité juridique: 969500V8W94LHEP4VR54

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable?

Oui

Non

Il réalisera un minimum d'investissement durables ayant un objectif environnemental: ___%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ___%

Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ___% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Les indicateurs de durabilité évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes? La promotion des caractéristiques environnementales et sociales est effectuée dans le cadre de notre approche par une notation extrafinancière du portefeuille meilleure que celle de l'univers investissable. Au cours de l'exercice comptable 2022-2023 de l'OPC, la notation de SPPI Multi-Oblig ont évalué comme suit :

1

	30/09/2022	31/12/2022	31/03/2023	30/06/2023
SPPI Multi-Oblig	17,7	18,93	18,32	17,32
Univers investissable	21,62	21,29	20,98	20,81

Nb : la notation suit la méthodologie Sustainability signifiant que plus le score est bas, meilleur il est.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?**

Pour le premier exercice comptable d'entrée en vigueur de la réglementation SFDR, l'OPCVM n'avait pas défini d'indicateur à suivre, cette précision réglementaire ayant été précisée en cours d'exercice. Pour l'exercice à venir, l'OPCVM a défini 2 indicateurs qu'il suivra, un environnemental et un social.

● **...et par rapport aux périodes précédentes? Non Applicable**

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?**

Non Applicable

● **Dans quelles mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?**

Non Applicable

— Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Non Applicable

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme?
Description détaillée: Non Applicable

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

ATout autre investissement durable doit "ne pas causer de préjudice important" à tout objectif environnemental ou social.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Oui

Non



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Largest investments	Sector	% Assets	Country
<i>Allemagne 0,25% 15/08/2028</i>	<i>Gouvernement</i>	<i>7,1</i>	<i>Allemagne</i>
<i>France 0,1% 01/03/2025</i>	<i>Gouvernement</i>	<i>4,1</i>	<i>France</i>
<i>Allemagne 1% 15/08/2025</i>	<i>Gouvernement</i>	<i>3,1</i>	<i>Allemagne</i>
<i>France 0,5% 25/05/2025</i>	<i>Gouvernement</i>	<i>3,1</i>	<i>France</i>
<i>Groupama 6,375% Perp.</i>	<i>Assurance</i>	<i>2,9</i>	<i>France</i>
<i>Schneider Electric 3,375% 06/04/2025</i>	<i>Industrie</i>	<i>2,9</i>	<i>France</i>
<i>Worldline 0% 30/07/2026 CV</i>	<i>Technologie</i>	<i>2,3</i>	<i>France</i>
<i>Ethias 6,75% 05/05/2033</i>	<i>Assurance</i>	<i>1,8</i>	<i>Belgique</i>
<i>ALD 0,375% 19/10/2023</i>	<i>Automobile</i>	<i>1,8</i>	<i>France</i>
<i>Ubisoft 0% 24/09/2024 CV</i>	<i>Technologie</i>	<i>1,8</i>	<i>France</i>



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Etant donné notre approche par notation, nous considérons que les émetteurs notés du portefeuille sont ceux dont la note est en adéquation avec notre charte d'investissement responsable et donc liés à la durabilité. De ce fait, nous considérons que la part des

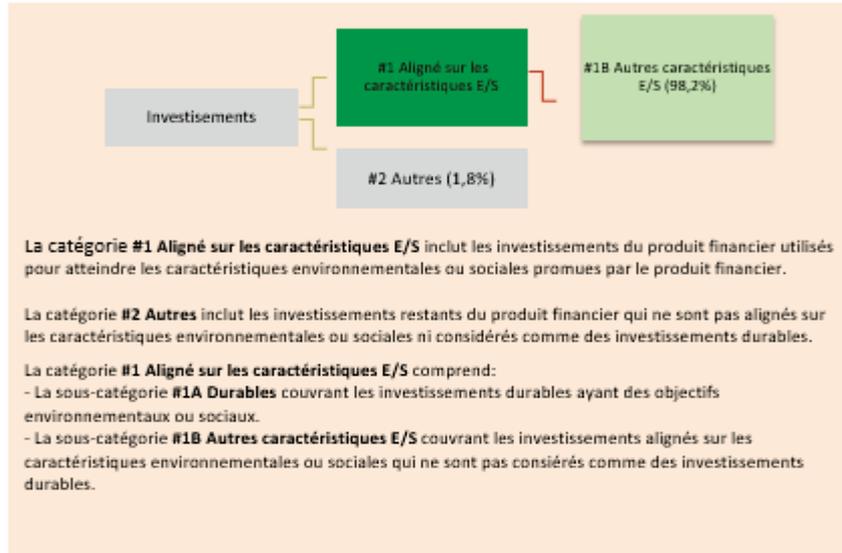
3

investissements liés à la durabilité correspond au taux de notation du portefeuille, soit au 30 juin 2023, une proportion de 98,2%, hors liquidités.

● **Quelle était l'allocation des actifs?**

Au 30 juin 2023, l'allocation d'actifs de l'OPC était la suivante :

Classe d'actifs	% actifs
Obligations (dont OPC)	85,8
Obligations Convertibles	13,7
Liquidités	0,5



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Au 30 juin 2023, selon la classification Sustainalytics, la répartition du portefeuille par secteurs économiques est la suivante :

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au gaz fossile comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleurs

Sous-Industrie Sustainalytics	% actifs
Autres	19%
Government	17%
Diversified Banks	12%
Diversified Insurance Services	8%
Life and Health Insurance	4%
Data Processing	3%
Electrical Equipment	3%
Telecommunication Services	3%
Auto Parts	2%
Travel, Lodging and Amusement	2%
Entertainment Software	2%
IT Consulting	2%
Cable and Satellite	2%
Integrated Oil & Gas	1%
Pharmaceuticals	1%
Laboratory Equipment and Services	1%
Diversified Chemicals	1%
Food Retail	1%
REITs	1%
Trading and Distribution	1%
Business Support Services	1%
Airlines	1%
Paper Packaging	1%
Multi-Sector Holdings	1%
Metal and Glass Packaging	1%
Internet Software and Services	1%
Electronics Retail	1%
Commodity Chemicals	1%
Consumer Services	1%
Medical Facilities	1%
Electric Utilities	1%
Footwear	1%
Multi-Utilities	1%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE? *Non Applicable*
Non Applicable

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

Oui

Dans le gaz fossile

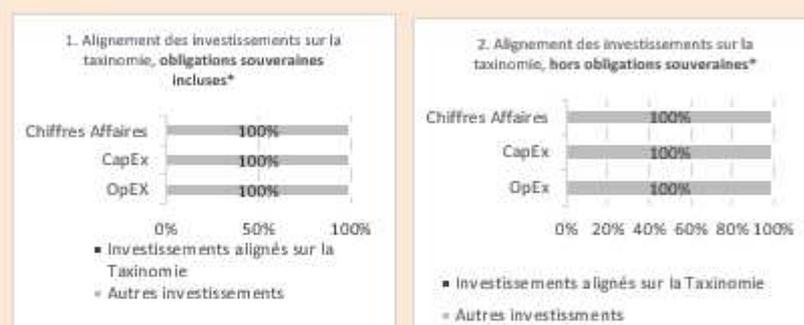
Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffres d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- **Des dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins des graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Non Applicable

- **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Non Applicable



Quelle était le part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Non Applicable

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Non Applicable



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur fiabilité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements catégorisés en « autres » sont les investissements qui ne font pas l'objet d'une notation extra-financière de la part de Sustainalytics. Dans ce cas, aucune garantie minimale environnementale ou sociale existe pour ces investissements. Toutefois, il est à noter que ces investissements ne font pas l'objet d'une controverse significative, autant d'un point de vue environnemental que social.



Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le respect des caractéristiques environnementales et sociales dans le cadre de notre approche par notation est :

- *Un suivi mensuel de la notation du fonds ainsi que celle de l'univers afin de s'assurer que celle du fonds est toujours meilleure que celle de l'OPCVM.*
- *Un suivi permanent des controverses est réalisé afin de pouvoir évaluer l'évolution de celles-ci et d'effectuer des actions de gestion si cela est jugé nécessaire.*

Par ailleurs, une politique d'engagement actionarial été mise en place en 2023 afin d'exercer notre droit d'actionnaire dans les cas correspondants et pouvoir, notamment par l'intermédiaire de notre vote en AG, faire respecter les caractéristiques environnementales et sociales.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable?

Non Applicable

- *En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large?*
Non Applicable
- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable?*
Non Applicable

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif d'investissement durable.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?**

Non Applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?**

Non Applicable

Transparence Des Opérations De Financement Sur Titres (SFTR)

Au cours de l'exercice, le fonds n'a pas effectué d'opérations de financement sur titres soumis à la réglementation SFTR, à savoir opération de pension, prêt/emprunt de titres de matières premières, opération d'achat-revente ou de vente-achat, opération de prêt avec appel de marge et contrat d'échange sur revenu global (TRS).

RAPPORT COMPTABLE AU 30/06/2023

SPPI MULTI-OBLIG

INFORMATIONS JURIDIQUES

Les performances passées ne préjugent pas des résultats futurs.

Commission de mouvement et frais d'intermédiation

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation prévu à l'article 314-82 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Politique du gestionnaire en matière de droit de vote

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, les informations concernant la politique de vote et le compte-rendu de celle-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties

Les intermédiaires de taux sélectionnés figurent sur une liste établie et revue au moins une fois par an par la société de gestion. La procédure de sélection des intermédiaires consiste à examiner, pour chaque intermédiaire, le domaine d'intervention, la qualité de la recherche, la qualité de l'adossement et la qualité de la prestation, puis à lui attribuer une note en fonction des critères précités.

Information relative aux modalités de calcul du risque global

Le risque global sur contrats financiers est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement.

Information sur la rémunération

Conformément aux dispositions de la directive 2014/91/UE du Parlement européen et du conseil en date du 23 juillet 2014 modifiant la directive 2009/65/CE ("Directive UCITS V"), SPPI FINANCE a mis en place une politique de rémunération (la "Politique de rémunération") qui s'inscrit dans le cadre du devoir fiduciaire des sociétés de gestion – agir au mieux des intérêts des clients – et de la maîtrise des risques propres de la Société de Gestion.

SPPI FINANCE se conforme aux grands principes, définis par la directive AIFM sur ce sujet, à savoir notamment :

- un équilibre approprié est établi entre les composantes fixes et variables de la rémunération globale, sachant que la partie fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale,
- la rémunération variable n'est pas exclusivement calculée par rapport aux performances du fonds,
- pas de bonus garantis
- l'évaluation des performances,
- la rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences de la présente directive.

Cette politique de rémunération telle que décrite dans notre procédure P 1-6, mise à jour le 15 avril 2021, est toujours valide.

Champ d'application

Les preneurs de risques sont les 2 dirigeants et les 3 gérants financiers, dont le Directeur Général.

La rémunération variable des preneurs de risques prend en compte des critères quantitatifs ainsi que des critères qualitatifs voire managériaux lorsque cela est applicable. Les rémunérations variables éventuelles sont déterminées chaque année par les dirigeants compte tenu de l'évaluation et de l'atteinte des objectifs définis pour chaque collaborateur. Elles sont versées en fonction de la rentabilité de la Société et de l'évaluation de chaque collaborateur (performance individuelle et collective, contribution au développement interne de la société, respect des processus et procédures, attitude à l'égard des autres collaborateurs...). L'attribution d'une rémunération variable aux collaborateurs de SPPI fait l'objet d'un Procès-verbal archivé au sein du serveur de la société de gestion.

Application du Principe de proportionnalité.

Compte tenu de sa structure de gouvernance, des stratégies d'investissements (non complexes) et du nombre limité des OPC gérés, SPPI FINANCE, après une analyse des critères pertinents, a choisi d'appliquer le principe de la proportionnalité.

Le détail de notre politique de rémunération est disponible sur simple demande ou sur notre site internet www.sppifinance.fr.

Le montant total des rémunérations attribuées par SPPI FINANCE à l'ensemble de son personnel au titre de l'exercice 2022 s'est élevé à 831,4k€. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes : 461,4k€
- Montant total des rémunérations variables : 370k€
- Dont rémunérations variables du personnel identifié : 245k€.
- Dont rémunération variables des autres typologies de personnel : 125k€.

Evènements intervenus au cours de la période

01/07/2022 Frais : Mise à jour du paragraphe relatif aux modalités de calcul de la commission de surperformance, afin de prendre en compte les dernières orientations de l'ESMA.

01/07/2022 Caractéristiques de gestion : L'univers de référence pour SPPI Seren-Oblig est : 25% Sous-univers Govies Eurozone + 75% Sous-univers Corporates

BILAN ACTIF

	30/06/2023	30/06/2022
Immobilisations nettes	0,00	0,00
Dépôts et instruments financiers	27 758 749,27	21 868 880,74
Actions et valeurs assimilées	190 505,40	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	190 505,40	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	23 879 778,67	18 108 891,66
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	23 879 778,67	18 108 891,66
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	869 696,38	1 319 555,03
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	869 696,38	1 319 555,03
Titres de créances négociables	869 696,38	1 319 555,03
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	2 737 680,00	2 356 237,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 737 680,00	2 356 237,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	81 088,82	84 197,05
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	81 088,82	84 197,05
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Créances	25 257,35	264 358,83
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	25 257,35	264 358,83
Comptes financiers	239 580,12	2 120 102,79
Liquidités	239 580,12	2 120 102,79
Total de l'actif	28 023 586,74	24 253 342,36

BILAN PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
Capitaux propres		
Capital	28 092 277,45	22 919 950,09
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-736 488,63	551 404,26
Résultat de l'exercice (a, b)	264 315,49	442 267,04
Total des capitaux propres	27 620 104,31	23 913 621,39
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>		
Instruments financiers	81 088,68	84 197,05
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Contrats financiers	81 088,68	84 197,05
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	81 088,68	84 197,05
Autres opérations	0,00	0,00
Dettes	322 393,75	255 523,92
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	322 393,75	255 523,92
Comptes financiers	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	28 023 586,74	24 253 342,36

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	30/06/2023	30/06/2022
Opérations de couverture		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
FGBSU3F00002 SCHATZ-EUX 0923	5 766 750,00	0,00
Total Taux	5 766 750,00	0,00
Total Contrats futures	5 766 750,00	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	5 766 750,00	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Taux		
FGBMU2F00002 BOBL-EUX 0922	0,00	5 588 550,00
FGBSU2F00002 SCHATZ-EUX 0922	0,00	9 823 050,00
Total Taux	0,00	15 411 600,00
Total Contrats futures	0,00	15 411 600,00
Total Autres engagements	0,00	15 411 600,00
Total Opérations de couverture	5 766 750,00	15 411 600,00
Autres opérations		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
Taux		
USN2U3F00002 TNote 2Y-CB 0923	5 590 462,34	0,00
Total Taux	5 590 462,34	0,00
Total Contrats futures	5 590 462,34	0,00
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	5 590 462,34	0,00
Engagements de gré à gré		
Total Engagements de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements		
Contrats futures		
Taux		
USN2U2F00002 TNote 2Y-CB 0922	0,00	4 008 888,09
Total Taux	0,00	4 008 888,09
Total Contrats futures	0,00	4 008 888,09
Total Autres engagements	0,00	4 008 888,09
Total Autres opérations	5 590 462,34	4 008 888,09

COMPTE DE RESULTAT

	30/06/2023	30/06/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	733 974,26	659 209,46
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (I)	733 974,26	659 209,46
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 239,54	8 769,26
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (II)	1 239,54	8 769,26
Résultat sur opérations financières (I - II)	732 734,72	650 440,20
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	471 970,19	208 892,94
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	260 764,53	441 547,26
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	3 550,96	719,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	264 315,49	442 267,04

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part D :

Pour les revenus : distribution et/ou capitalisation

Pour les plus ou moins-values : distribution et/ou capitalisation

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
D	FR0012696102	0,8 % TTC maximum dont frais de gestion financière : 0 % dont frais de fonctionnement et autres services : 0 %	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
D	FR0012696102	Néant

Commission de surperformance

Part FR0012696102 D

15% TTC de la surperformance pour une performance nette de frais fixes de gestion supérieure à l'indicateur composite de référence 75% FTSE MTS Eurozone Govt Bond 3-5Y et 25% Markit iBoxx EUR Liquid High Yield Index

La commission de surperformance est calculée selon la méthode indiquée. Les frais de gestion variables sont provisionnés à chaque valeur liquidative selon les modalités suivantes :

En cas de réalisation par le fonds d'une performance supérieure à l'indicateur de référence et positive sur la période de référence, après imputation des frais de gestion fixes, la société de gestion prélèvera une commission de surperformance. La commission de surperformance sera égale à 15 % TTC au-delà de la performance de son indicateur de référence (75% FTSE MTS EUROZONE GOVT BOND 3-5 Y + 25% MARKIT IBOXX EUR LIQUID HIGH YIELD INDEX (1)). Le supplément de performance positive auquel s'applique le taux de 15% TTC représente la différence entre le niveau de valeur liquidative de l'OPC avant prise en compte de la provision de commission de surperformance et la valeur d'un actif de référence ayant réalisé une performance égale à celle de l'indicateur de référence sur la période de calcul et enregistrant les mêmes variations liées aux souscriptions/rachats que l'OPC.

A compter de l'exercice ouvert le 1er juillet 2022, la période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance passée. Cette période est extensible de 1 à 5 ans.

En cas de sous-performance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice aucune commission n'est perçue et la période initiale est prolongée de 12 mois (période de rattrapage) afin que cette sous-performance soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut ainsi être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence).

Si une autre année de sous-performance a eu lieu à l'intérieur de cette première période de 5 ans et qu'elle n'a pas été rattrapée à la fin de cette première période, une nouvelle période de 5 ans maximum s'ouvre à partir de cette année en sous-performance.

En cas de surperformance de l'OPCVM par rapport à son indicateur de référence à l'issue de l'exercice, une commission de surperformance ne sera perçue que dans le cas où l'ensemble des sous-performances des 4 exercices précédents aura été intégralement compensé. Une remise à zéro du calcul sera alors réalisée pour une nouvelle période extensible de 1 à 5 ans.

En cas de rachats, la quote-part de la provision de frais de gestion variables correspondant au nombre d'actions rachetées est définitivement acquise à la société de gestion.

Ceux-ci seront perçus à la clôture de l'exercice.

Le tableau ci-dessous énonce ces principes sur des hypothèses de performances présentées à titre d'exemple, sur une durée de 19 ans :

	Sur / Sous performance Nette*	Sous performance à compenser l'année suivante	Paiement de la commission de surperformance
ANNEE 1	5%	0%	OUI
ANNEE 2	0%	0%	NON
ANNEE 3	-5%	-5%	NON
ANNEE 4	3%	-2%	NON
ANNEE 5	2%	0%	NON
ANNEE 6	5%	0%	OUI
ANNEE 7	5%	0%	OUI
ANNEE 8	-10%	-10%	NON
ANNEE 9	2%	-8%	NON
ANNEE 10	2%	-6%	NON
ANNEE 11	2%	-4%	NON
ANNEE 12	0%	0%**	NON
ANNEE 13	2%	0%	OUI
ANNEE 14	-6%	-6%	NON
ANNEE 15	2%	-4%	NON
ANNEE 16	2%	-2%	NON
ANNEE 17	-4%	-6%	NON
ANNEE 18	0%	-4%***	NON
ANNEE 19	5%	0%	OUI

Notes relatives à l'exemple :

*La sur/sous performance nette se définit ici comme étant la performance du fonds au-delà/en-deçà du taux de référence.

**La sous-performance de l'année 12 à reporter à l'année suivante (ANNEE 13) est de 0 % (et non de -4 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 8 qui n'a pas encore été compensée (-4 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12).

***La sous-performance de l'année 18 à reporter à l'année suivante (ANNEE 19) est de -4 % (et non de -6 %) car la sous-performance résiduelle de l'année 14 qui n'a pas encore été compensée (-2 %) n'est plus pertinente dans la mesure où la période de cinq ans est écoulée (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18)

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
(1) Société de Gestion 87% (2) Dépositaire : 13% Actions - Obligations 0.14% Max TTC Souscription/rachat OPCVM Forfait 150€ TTC max (1) Société de Gestion 0% (2) Dépositaire : 100% TCN : 55€ max Marchés à Terme Options EUREX 0,30% Minimum 7€ TTC Futures EUREX 1€/lot TTC Futures CME-BOT 1\$/lot TTC Prélèvement sur chaque transaction	(1)	(2)	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,
- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les TCN sont valorisés à la valeur de marché.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

Pour les TCN faisant l'objet de cotation régulière : le taux de rendement ou les cours utilisés sont ceux constatés chaque jour sur le marché.

Pour les titres sans cotation régulière ou réaliste : application d'une méthode actuarielle avec utilisation du taux de rendement d'une courbe de taux de référence corrigé d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur (spread de crédit ou autre).

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.
- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

- Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.
- Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.
- L'évaluation des swaps d'indice est réalisé au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.
- Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme :

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

- Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.
- Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.
- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Néant

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	30/06/2023	30/06/2022
Actif net en début d'exercice	23 913 621,39	28 046 373,99
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	3 657 674,09	4 782 635,81
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 382 347,95	-6 713 547,77
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	421 527,58	659 312,27
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 551 062,29	-505 168,64
Plus-values réalisées sur contrats financiers	625 841,84	520 776,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-121 697,48	-93 542,44
Frais de transaction	-80 629,71	-47 931,84
Différences de change	-3 516,66	17 468,51
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 934 474,70	-3 214 872,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-688 437,51</i>	<i>-2 622 912,21</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-2 622 912,21</i>	<i>591 960,00</i>
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-54 545,73	20 570,45
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>-62 388,68</i>	<i>-7 842,95</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-7 842,95</i>	<i>-28 413,40</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	260 764,53	441 547,26
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
Actif net en fin d'exercice	27 620 104,31	23 913 621,39

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé	13 025 040,11	47,16
Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé	202 805,23	0,73
Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé	3 785 217,32	13,70
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	1 146 905,23	4,15
Titres subordonnés (TSR - TSDI)	5 719 810,78	20,71
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	23 879 778,67	86,46
Titres de créances		
Bons du Trésor	869 696,38	3,15
TOTAL Titres de créances	869 696,38	3,15
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
Taux	5 766 750,00	20,88
TOTAL Opérations de couverture	5 766 750,00	20,88
Autres opérations		
Taux	5 590 462,34	20,24
TOTAL Autres opérations	5 590 462,34	20,24

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	21 644 410,78	78,36	155 447,11	0,56	2 079 920,78	7,53	0,00	0,00
Titres de créances	869 696,38	3,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	239 580,12	0,87	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	5 766 750,00	20,88	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	5 590 462,34	20,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	511 797,63	1,85	3 138 875,06	11,36	8 357 701,12	30,26	3 329 674,62	12,06	8 541 730,24	30,93
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	869 696,38	3,15	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	239 580,12	0,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	5 766 750,00	20,88	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	5 590 462,34	20,24	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD					devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	71 738,82	0,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	29 289,33	0,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	71 738,68	0,26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	30/06/2023
Titres acquis à réméré	0,00
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	30/06/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			2 737 680,00
	FR0011374123	SPPI SEREN OBL.C3D	2 737 680,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			2 737 680,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	264 315,49	442 267,04
Total	264 315,49	442 267,04

	30/06/2023	30/06/2022
D1 PART DIST D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	264 315,49	442 267,04
Total	264 315,49	442 267,04
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	261 659,938	239 868,394
Distribution unitaire	0,00	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat		
Montant global des crédits d'impôt	0,00	0,00
Provenant de l'exercice	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-736 488,63	551 404,26
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-736 488,63	551 404,26

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes	
	30/06/2023	30/06/2022
D1 PART DIST D		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-736 488,63	551 404,26
Total	-736 488,63	551 404,26
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution		
Nombre de titres	261 659,938	239 868,394
Distribution unitaire	0,00	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes €
28/06/2019	D1 PART DIST D	27 282 704,48	274 027,487	99,56	0,00	0,00	0,00	-1,20
30/06/2020	D1 PART DIST D	27 025 599,72	265 897,785	101,63	0,00	0,00	0,00	2,82
30/06/2021	D1 PART DIST D	28 046 373,99	257 990,371	108,71	0,00	0,00	0,00	0,35
30/06/2022	D1 PART DIST D	23 913 621,39	239 868,394	99,69	0,00	0,00	0,00	4,14
30/06/2023	D1 PART DIST D	27 620 104,31	261 659,938	105,55	0,00	0,00	0,00	-1,80

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
D1 PART DIST D		
Parts ou Actions Souscrites durant l'exercice	35 145,58300	3 657 674,09
Parts ou Actions Rachetées durant l'exercice	-13 354,03900	-1 382 347,95
Solde net des Souscriptions/Rachats	21 791,54400	2 275 326,14
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	261 659,93800	

COMMISSIONS

	En montant
D1 PART DIST D	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription rétrocédées	0,00
Montant des commissions de rachat rétrocédées	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	30/06/2023
FR0012696102 D1 PART DIST D	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,80
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	204 073,23
Pourcentage de frais de gestion variables	1,05
Commissions de surperformance (frais variables)	267 896,96
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
Créances	Coupons et dividendes	15 500,00
Créances	SRD et règlements différés	9 757,35
Total des créances		25 257,35
Dettes	Frais de gestion	322 393,75
Total des dettes		322 393,75
Total dettes et créances		-297 136,40

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	27 677 660,45	100,21
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	190 505,40	0,69
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	23 879 778,67	86,46
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	869 696,38	3,15
TITRES OPC	2 737 680,00	9,91
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	25 257,35	0,09
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-322 393,75	-1,17
CONTRATS FINANCIERS	0,14	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,14	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	239 580,12	0,87
DISPONIBILITES	239 580,12	0,87
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	27 620 104,31	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées						190 505,40	0,69
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						190 505,40	0,69
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)						177 540,00	0,64
TOTAL FRANCE						177 540,00	0,64
FR0000073041 PIERRE ET VACANCES			EUR	110 000		177 540,00	0,64
TOTAL Bons de Souscriptions négo. sur un marché régl. ou assimilé						12 965,40	0,05
TOTAL FRANCE						12 965,40	0,05
FR001400B4G1 PIERRE ET VAC.BSA CREANCIERS			EUR	37 044		12 965,40	0,05
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées						23 879 778,67	86,46
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé						23 879 778,67	86,46
TOTAL Obligations à taux fixe négo. sur un marché régl. ou assimilé						13 025 040,11	47,17
TOTAL BELGIQUE						503 537,79	1,82
BE6343437255 ETHIAS SA 6,75% 05052023	05/05/2023	05/05/2033	EUR	5	6,75	503 537,79	1,82
TOTAL ALLEMAGNE						2 560 873,49	9,27
DE0001102457 GERMANY 0,25%18-150828	13/07/2018	15/08/2028	EUR	220 000 000	0,25	1 968 873,12	7,13
DE000A1YCQ29 ALLIANZ TV13-PERP.	24/10/2013	31/12/2050	EUR	3		309 439,40	1,12
XS2623604233 ADLER PZR HDG 9,5%23-010427	19/05/2023	01/04/2027	EUR	300	9,50	282 560,97	1,02
TOTAL ESPAGNE						1 175 739,69	4,26

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1809245829 INDRA SISTEMAS 3%18-190424	19/04/2018	19/04/2024	EUR	5	3,00	493 414,75	1,79
XS1888206627 SANTANDER CONS 1,125%18-091023	09/10/2018	09/10/2023	EUR	4	1,12	400 532,11	1,45
XS2423013742 EDREAMS ODIGEO 5,5%040727	20/12/2021	15/07/2027	EUR	300	5,50	281 792,83	1,02
TOTAL FRANCE						6 066 595,25	21,98
FR0011689033 VALEO 3,25%14-220124 EMTN	22/01/2014	22/01/2024	EUR	3	3,25	303 013,11	1,10
FR0012517027 OAT 0,50%15-25052025	09/02/2015	25/05/2025	EUR	900 000	0,50	854 870,80	3,11
FR0013331196 ILIAD 1,875%18-250425	25/04/2018	25/04/2025	EUR	4	1,88	380 830,43	1,38
FR0013403441 SOCIETE GENERALE 1,25%19-0224	15/02/2019	15/02/2024	EUR	4	1,25	395 240,11	1,43
FR0013425170 ARKEMA TV19-PERP.	17/06/2019	31/12/2050	EUR	2		197 177,86	0,71
FR001400F2R8 AIR FRANCE-KLM 8,125%23-310528	16/01/2023	31/05/2028	EUR	3	8,12	313 544,34	1,14
FR001400H5F4 SCHNEIDER EL 3,375%23-060425	06/04/2023	06/04/2025	EUR	8	3,38	798 821,57	2,89
XS1227287221 CROWN EURO.HOLDING 3,375% 15-0	05/05/2015	15/05/2025	EUR	300	3,38	295 870,13	1,07
XS1590067432 LOXAM 6%17-150425	04/04/2017	15/04/2025	EUR	700	6,00	348 721,94	1,26
XS2010039118 QUATRIM 5,875%19-150124	20/11/2019	15/01/2024	EUR	500	5,88	348 000,00	1,26
XS2016807864 CREDIT AGRICOLE 0,5%19-240624	24/06/2019	24/06/2024	EUR	4	0,50	386 854,64	1,40
XS2205088896 PARTS EUROPE 6,5%20-160725	17/07/2020	16/07/2025	EUR	400	6,50	414 089,56	1,50
XS2243983520 ALD 0,375%20-191023	19/10/2020	19/10/2023	EUR	5	0,38	496 260,34	1,80
XS2328426445 CASINO GUICHARD PER 5,25%21-27	13/04/2021	15/04/2027	EUR	500	5,25	28 545,00	0,10
XS2402071760 MIDCO GB TV21-011127	02/11/2021	01/11/2027	EUR	200	7,75	191 058,50	0,69
XS2553825949 FAURECIA 7,25%22 150626	15/11/2022	15/06/2026	EUR	300	7,25	313 696,92	1,14

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ROYAUME UNI						235 588,09	0,85
XS1577947440 INEOS FINANCE 2,125%17-151125	03/11/2017	15/11/2025	EUR	250	2,12	235 588,09	0,85
TOTAL IRLANDE						297 680,25	1,08
XS1117298759 SMURFIT KAP ACQ 2,75%15-0225	16/02/2015	01/02/2025	EUR	300	2,75	297 680,25	1,08
TOTAL LUXEMBOURG						1 082 933,85	3,92
XS1651444140 EUROFINS SCIENTIFI 2,125%17-24	25/07/2017	25/07/2024	EUR	400	2,12	399 250,96	1,45
XS1881594946 ROSSINI 6,75%18-301025	26/10/2018	30/10/2025	EUR	400	6,75	408 724,00	1,48
XS2079032483 ARD FINANCE TV19-300627	20/11/2019	30/06/2027	EUR	200 000	5,00	155 447,11	0,56
XS2138128314 ALTICE FR HLDG 8%20-150527	26/03/2020	15/05/2027	EUR	200	8,00	119 511,78	0,43
TOTAL PAYS-BAS						884 670,59	3,20
NL0000120889 AEGON TV96-PERP.	04/03/1996	31/12/2050	NLG	54		79 039,71	0,29
XS1061711575 AEGON TV14-250444 SUBORD.EMTN	25/04/2014	25/04/2044	EUR	300	4,00	297 279,08	1,08
XS1180651587 ACHMEA TV15-PERP.	04/02/2015	31/12/2050	EUR	300		297 259,73	1,07
XS2111948126 SUMMER BIDCO 9%20-151125	06/02/2020	15/11/2025	EUR	200 000	9,00	211 092,07	0,76
TOTAL SUEDE						217 421,11	0,79
XS2541437583 VERISURE HOLD 9,25%22 151027	12/10/2022	15/10/2027	EUR	200	9,25	217 421,11	0,79
TOTAL Obligations à taux variable, révisable négo. sur un marché régl. ou assimilé						202 805,23	0,73
TOTAL FRANCE						202 805,23	0,73
XS2294854232 GOLDSTORY TV21-010326	04/02/2021	01/03/2026	EUR	200		202 805,23	0,73
TOTAL Obligations convertibles négo. sur un marché régl. ou assimilé						3 785 217,32	13,70

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL ALLEMAGNE						1 034 687,76	3,75
DE000A2LQRA1 RAG-STIFTUNG 0%18-021024 EXCH.	02/10/2018	02/10/2024	EUR	5		472 520,00	1,71
DE000A2LQRW5 ADIDAS 0,05%18-120923 CONV.	12/09/2018	12/09/2023	EUR	1	0,05	198 430,82	0,72
DE000A3E5KG2 TUI 5%160428 CONV.	16/04/2021	16/04/2028	EUR	4	5,00	363 736,94	1,32
TOTAL ESPAGNE						319 377,53	1,16
XS2257580857 CELLNEX 0,75%20-201131 CV	20/11/2020	20/11/2031	EUR	4	0,75	319 377,53	1,16
TOTAL FRANCE						2 171 536,59	7,85
FR0013285707 ELIS 0%17-061023 OCEANE	06/10/2017	06/10/2023	EUR	10 000		315 560,00	1,14
FR0013439304 WORLDLINE 0%19-300726 OCEANE	30/07/2019	30/07/2026	EUR	7 000		620 130,00	2,24
FR0013448412 UBISOFT 0%19-240924 OCEANE	19/09/2019	24/09/2024	EUR	4 621		495 200,22	1,79
FR0014002JO2 FNAC DARTY OC 0,25%23032027	23/03/2021	23/03/2027	EUR	3 500	0,25	239 582,00	0,87
FR0014005AO4 CLARIANE 1.875PCT ODIRNANE CV	08/09/2021	31/12/2050	EUR	6 855		204 409,25	0,74
FR001400GVB0 WENDEL 2,625% 270326	27/03/2023	27/03/2026	EUR	3	2,62	296 655,12	1,07
TOTAL ITALIE						259 615,44	0,94
XS2161819722 NEXI 1,75%20-240427 CV	24/04/2020	24/04/2027	EUR	3	1,75	259 615,44	0,94
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé						1 146 905,23	4,15
TOTAL FRANCE						1 146 905,23	4,15
FR0012558310 OAT 0,10%15-01032025 INDX	19/02/2015	01/03/2025	EUR	1 000 000	0,10	1 146 905,23	4,15
TOTAL Titres subordonnés (TSR - TSDI)						5 719 810,78	20,71
TOTAL AUTRICHE						212 781,04	0,77

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1294343337 OMV TV15-PERP.	07/12/2015	31/12/2050	EUR	200		212 781,04	0,77
TOTAL FRANCE						3 045 665,13	11,03
FR0010167247 CNP ASSUR.TV05-PERP.TR.A TSDI	23/02/2005	31/12/2050	EUR	124		118 173,73	0,43
FR0011401751 EDF TV13-PERPETUEL EMTN	29/01/2013	31/12/2050	EUR	2		200 304,52	0,73
FR0011538222 BPCE 4,625%13-180723	18/07/2013	18/07/2023	EUR	3	4,62	313 366,81	1,13
FR0011896513 GROUPAMA TV14-PERPETUAL	28/05/2014	31/12/2050	EUR	8		808 339,74	2,93
FR0012444750 CRED.AGRIC.ASSUR.4,250%15-PERP	13/01/2015	31/12/2050	EUR	4		398 338,96	1,44
FR0013299641 BNP CARDIF 1%17-291124	29/11/2017	29/11/2024	EUR	4	1,00	383 434,08	1,39
FR0013330529 URW 2,126%18-PERP	25/04/2018	31/12/2050	EUR	4	2,12	365 536,49	1,32
FR0014003Y09 MACIF 0,625%21-210627	21/06/2021	21/06/2027	EUR	3	0,62	256 728,60	0,93
XS1323897725 SOLVAY FINANCE TV15-PERP.SUB.	02/12/2015	31/12/2050	EUR	200		201 442,20	0,73
TOTAL ROYAUME UNI						392 034,35	1,42
XS1083986718 AVIVA TV14-030744 SUBORD.	03/07/2014	03/07/2044	EUR	400		392 034,35	1,42
TOTAL ITALIE						806 215,42	2,92
IT0005279887 INTESA SANPAOLO TV17-260924	26/09/2017	26/09/2024	EUR	4		400 944,52	1,45
XS1953271225 UNICREDIT TV19-200229	20/02/2019	20/02/2029	EUR	400		405 270,90	1,47
TOTAL LUXEMBOURG						356 622,38	1,29
XS1405765659 SES TV16-PERP.	29/11/2016	31/12/2050	EUR	350		356 622,38	1,29
TOTAL PAYS-BAS						906 492,46	3,28
XS1050461034 TELEFONICA EUROPE TV14-PERP	31/03/2014	31/12/2050	EUR	2		203 865,86	0,74

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
XS1115800655 ASR NEDERLAND TV14-PERP.SUB.	30/09/2014	31/12/2050	EUR	300		306 919,56	1,11
XS1207058733 REPSOL INTL TV15-250375 SENIOR	25/03/2015	25/03/2075	EUR	200		199 117,61	0,72
XS1224710399 NATURGY FINANCE TV15-PERP.	24/04/2015	31/12/2050	EUR	2		196 589,43	0,71
TOTAL Titres de créances						869 696,38	3,15
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché régl. ou assimilé						869 696,38	3,15
TOTAL Titres de créances négociables						869 696,38	3,15
TOTAL ALLEMAGNE						869 696,38	3,15
DE0001102382 ALLEMAGNE 1%15-150825	15/07/2015	15/08/2025	EUR	90 000 000	1,00	869 696,38	3,15
TOTAL Titres d'OPC						2 737 680,00	9,91
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'UE						2 737 680,00	9,91
TOTAL FRANCE						2 737 680,00	9,91
FR0011374123 SPPI SEREN OBLIG C FCP 3DEC			EUR	24 000		2 737 680,00	9,91
TOTAL Contrats financiers						0,14	0,00
TOTAL Contrats financiers avec appel de marge						0,14	0,00
TOTAL Engagements à terme fermes						0,14	0,00
TOTAL FRANCE						62 388,82	0,23
MARF.EUR Appels marge futures			EUR	-9 350		-9 350,00	-0,03
MARF.USD Appels marge futures			USD	78 281,4		71 738,82	0,26
TOTAL AUTRES PAYS						-62 388,68	-0,23
FGBSU3F00002 SCHATZ-EUX 0923			EUR	-55		9 350,00	0,03

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Taux	Valeur boursière	% Actif Net
USN2U3F00002 TNote 2Y-CB 0923			USD	30		-71 738,68	-0,26

COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

(selon l'article 158 du CGI)

Coupon de la part D1 : Information relative à la part à la part éligible à l'abattement de 40%		
	NET UNITAIRE	DEWISE
Dont montant éligible à l'abattement de 40% *		EUR

() Cet abattement ne concerne que les porteurs et actionnaires personnes physiques*